

puritains n'ont pas arrêté leur postérité. Ils les ont attaqués avec tant de vigueur et d'intelligence qu'ils sont parvenus à les convertir toutes en élément de richesse. Les cataractes par lesquelles la constitution granitique du sol avait, d'une manière uniforme, interrompu le cours des fleuves, ont été converties en chutes d'eau pour des manufactures, et celles-ci, je le dirai en passant, sont les plus remarquables du monde, par le soin qui y est pris de la moralité et du bien-être des populations ouvrières, et par la sollicitude infatigable avec laquelle ces populations elles-mêmes veillent à la fois sur leurs propres mœurs et sur leurs propres intérêts. S'acharnant sur ces roches de granit rebelles à la charrue et dont les débris même donne un sol ingrat, les habitants du Massachusetts ont fait de vastes carrières de matériaux à bâtir et la source de grands profits pour eux-mêmes. Le granit de Boston extrait par des procédés économiques et ensuite taillé à la mécanique, se repand au loin par la voie de mer et va se dresser en monuments qui ornent les villes éloignées. Me promenant sur le port, à la Nouvelle-Orléans, je voyais débarquer une grande quantité de pierres toutes taillées d'un beau granit bleu.

Je demandai ce que c'était, on me répondit : « La façade de l'hôtel d'une Banque qui arrive toute faite des carrières de Boston. Les ouvriers d'ici n'auront plus qu'à poser l'une sur l'autre, ces pierres taillées et numérotées. »

Il ont fait mieux encore, avec les grands étangs épars le long du littoral; il en retirent, grâce à la rudesse même de leurs hivers, la matière d'un commerce lucratif et d'un mouvement maritime de plus en plus considérable.

L'épaisse couche de glace qui, par l'impulsion du froid, se forme à la surface de ces nappes d'eau, est découpée par des moyens mécaniques fort ingénieux en blocs quadrangulaires et réguliers d'un arrimage facile sur les navires. On en remplit de nombreux vaisseaux où la glace se conserve facilement sous une bonne couche de sciure de bois, et qui vont la distribuer jusque dans les ports non-seulement de toute l'Amérique, mais aussi de la vieille Asie; car cette glace des environs de Boston n'alimente pas seulement les cités redoutées sur le littoral des Etats-Unis qui en consomment infiniment, traversant dans toute sa longueur la zone torride, elle se débite dans les ports de l'Amérique méridionale que baigne l'Atlantique, jusqu'au Brésil, jusqu'au delà de la Plata. Elle double le cap Horn pour aller rafraîchir les habitants des ports de l'autre-versement du Nouveau-Monde, et arrive enfin à Canton, à Calcutta, à Madras, à Bombay après avoir franchi de nouveau la majeure partie de la zone torride. Ce trafic de la glace occupe beaucoup plus de navires que le commerce de toutes nos colonies.

Les habitants du Massachusetts, se sont dit aussi que si le sol qui les entoure ne rendait pas à l'homme une rémunération suffisante, ils avaient la mer devant eux. Ils sont devenus les premiers pêcheurs du monde, et ce n'est pas seulement le menu fretin de l'Océan qu'ils poursuivent; la pêche de la baleine est devenue l'objet de leur poursuite. Ils l'exécutent dans la perfection jusque dans les régions polaires; ils en possèdent presque le monopole aujourd'hui, monopole légitime, puisqu'il est fondé sur leur habileté supérieure et qu'il dérive non d'une législation, mais de l'intelligence de l'homme, de la liberté du travail, et, ainsi qu'il aura lieu de vous l'expliquer plus tard, d'une heureuse application du principe d'association.

Je terminerai, au sujet des habitants du Massachusetts, par un trait de mœurs qui montre sous un nouveau jour le génie industriel de cette population. Il y a un certain nombre d'années, quelques parties de son littoral furent infestées de requins.

Un autre peuple, regardant ce féroc animal comme un fléau, se serait proposé de l'exterminer et n'aurait rien vu au-delà. Pour les gens du Massachusetts, tout l'esprit est constamment tourné vers l'exploitation de la nature, la destruction des requins avancés dans leurs parages n'était que le moitié de l'œuvre. Ils virent dans les monstres marins égarés près de chez eux un but pour leur activité productive. Ils pêchèrent le requin pour en exploiter la partie charnue, dont ils tiraient de l'huile, et la partie osseuse fut vendue à des cultivateurs, qui la brûlaient et la répandaient dans leurs champs.

J'aurais peut-être mieux réussi à vous faire apprécier ce que peut faire l'homme tout ce qu'il est possible d'obtenir de son travail, quand il le veut, si, à côté de cette esquisse de l'habitant du Massachusetts, je place celle d'une autre race placée au milieu de circonstances naturelles beaucoup plus favorables, et qui cependant a franchi à peine le seuil de la civilisation, alors que l'habitant du Massachusetts a pénétré si avant dans la carrière et est devenu un des types les plus remarquables de l'homme civilisé. De la Nouvelle-Angleterre, transportons-nous dans le bassin de la Plata.

Là, le terroir est fertile, le climat délicieux, on y rencontre des fleuves majestueux, d'une navigation facile dont les branches se ramifient au loin dans tous les sens, invitant ainsi l'homme à aller du littoral dans l'intérieur pour y faire une florissante agriculture qui écoulait aisément ses produits par les mêmes voies navigables. Ces vastes plaines connues sous le nom de *Pampas* offrent, par une insigne faveur, des ressources exceptionnelles. D'innombrables troupeaux de la race bovine y pullulent sans qu'on ait besoin de s'en occuper autrement que pour

les prendre. La race ovine y réussit non moins merveilleusement sans demander plus de travail à l'homme. Des myriades de chevaux errent dans ces pâturages naturels à côté des bœufs et des moutons. A une population qui serait industrielle, ces plaines indéfinies du bassin de la Plata, grandes comme des empires, fourniraient sans préjudice de bien d'autres productions pour lesquelles il n'y aurait qu'à frapper du pied la terre, les éléments d'un commerce illimité en viandes conservées, en cuirs, en laines et même en bêtes vivantes. C'est à peine si tout cela est effleuré par la main indolente d'une race sans industrie. On laisse la pourriture dévorer des masses de viande, on en recueille à peine une parcelle qui, grossièrement séchée au soleil, donne un manger infect dont s'alimentent les noirs des Antilles. Quant à la laine, voici un terme de comparaison qui mérite de vous frapper : sur le marché anglais qui est le rendez-vous principal des laines de provenance lointaine, les laines de la Plata ne fournissent qu'un contingent du dixième de ce qu'envoie l'Australie ou cependant les mines les plus productives d'or et de cuivre disputent les bras à l'agriculture...

MICHEL CHEVALIER.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

VILLE DE ROUBAIX.

Enquête pour rectification d'alignements partiels.

Le Maire de la ville de Roubaix, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur,

DONNE AVIS :

Qu'une enquête est ouverte en vertu de l'arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 3 janvier 1867, sur l'utilité publique d'un projet ayant pour but l'exécution immédiate de rectifications partielles d'alignements dans les rues et places du Trichon, de Blanchemaille, des Sept-Points et de l'Homelet, suivant les dispositions du plan général homologué par arrêté préfectoral du 30 août 1865.

En conséquence, les pièces dudit projet resteront déposées pendant quinze jours au secrétariat de la Mairie, afin que chaque habitant puisse en prendre connaissance.

M. le juge-de-peace de Roubaix, nommé commissaire spécial pour cette enquête, recevra dans sa salle d'audience, les jours 31 janvier, vendredi 1^{er} et samedi 2 ^{février}, de onze heures à midi, les déclarations des habitants sur l'utilité publique dudit projet.

Roubaix, le 15 janvier 1867.

ERNOULT-BAYART.

LISTE ÉLECTORALE.

Le Maire de la ville de Roubaix, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur,

DONNE AVIS :

Que la liste des électeurs de Roubaix pour l'année 1867, sera déposée au secrétariat de la Mairie, depuis le 15 janvier jusqu'au 24 du même mois inclusivement, de 9 heures du matin à 5 heures du soir. Cette liste sera communiquée à tout requérant.

Les demandes d'inscriptions, de radiations ou de rectifications quelconques devront être adressées à la Mairie dans cet intervalle de 10 jours. Après le 24 janvier, 5 heures du soir, aucune inscription nouvelle ne pourra être faite dans la liste électorale de 1867.

Le Maire engage instamment ses concitoyens à s'assurer de leur inscription avant l'expiration de ce délai et à provoquer le redressement des erreurs qui existaient en ce qui les concerne personnellement.

Roubaix, 13 janvier 1867.

ERNOULT-BAYART.

Nous n'avons pas encore reçu l'assignation dont nous a menacé M. Godey, directeur de la voirie municipale.

Pour beaucoup de nos lecteurs, l'accusation portée contre nous, peut paraître assez énigmatique; nous savons qu'une enquête a été ordonnée, nous ne manquons pas d'en faire connaître le résultat.

M. Labbé Evrard, vicaire de la paroisse Notre-Dame, à Roubaix, vient d'être nommé curé de La Gorgue.

La neige qui ne cesse de tomber depuis plusieurs jours et qui, au moment où nous écrivons, continue avec persistance, a occasionné d'assez graves accidents sur divers points de la France. On signale plusieurs déraillements.

Dans le Nord, le train de Calais qui devait arriver à Lille hier soir à 9 h. 45, n'est entré en gare que ce matin. Il a déraillé entre Calais et Saint-Pierre. Aucun accident n'est à déplorer.

C'est aussi à cause de la neige que le train venant de Paris et arrivant à Lille à minuit 30, n'y est entré qu'à 4 h. 20.

Dans la journée d'aujourd'hui, tous les trains ont éprouvé des retards considérables. Les journaux expédiés de Paris ce matin ne nous sont pas encore parvenus.

On nous annonce l'arrivée prochaine à Roubaix du célèbre violoncelliste Ernest Nathan, qui se propose de donner un concert avec le concours de MM. Edouard

Lyon, baryton de l'Opéra, et Arnold, pianiste, professeur au conservatoire de Berlin.

Le nom de Nathan est aujourd'hui populaire, et nous ne doutons pas qu'à l'exemple des grandes cités qu'il parcourt en ce moment, la plus brillante ovation n'accueille l'éminent artiste.

Nous ferons connaître le jour où nos dilettanti pourront entendre ces trois artistes hors ligne.

Mardi à huit heures du matin, le nommé Leleu, sous-chef d'équipe à la gare de Tourcoing, a été écrasé entre deux wagons au moment où il commandait les manœuvres d'un train de marchandises.

Le tribunal correctionnel de Lille vient de condamner à quinze jours de prison et vingt-cinq francs d'amende, la femme Goupert, de Roubaix, pour ouverture d'un débit de boissons sans autorisation.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la Séance du 13 janvier

Sommes versées par 80 déposants dont 21 nouveaux 9,271 1

28 demandes en remboursement 9,453 29

Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Louis Watine et Charles Bourbier, directeurs.

Pour toute la chronique locale : J. Reboux.

FAITS DIVERS

M. Cousin, dont nous avons annoncé la mort dans notre dernier numéro, a succombé dans la nuit de dimanche à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Il était né le 28 novembre 1792, à Paris, où son père était horloger. Il fit de brillantes études au lycée Charlemagne. Quoiqu'il possédât de la passion des arts, surtout de celle de la musique, il passa du collège à l'École normale, où l'enseignement de Laromiguière, Royer-Collard et Maine de Biran, lui fit prendre goût à la philosophie. Il y devint répétiteur de grec dès 1812, puis maître de conférences de philosophie en 1814. Il professa à la même époque la classe de troisième au lycée Napoléon. Pendant les Cent-Jours, il s'enrôla dans les volontaires royaux. Appelé à la fin de 1815, (7 décembre), à suppléer M. Royer-Collard dans sa chaire de la Sorbonne, il s'inspira en philosophie, de cet esprit de réaction contre le XVIII^e siècle qui était alors à l'ordre du jour en politique et en littérature, et il consacra toute l'année 1819 à développer l'enseignement de la philosophie écosaisie, introduit en France par M. Royer-Collard.

Deux voyages en Allemagne le rendirent l'admirateur fervent des écrits de Kant, Fichte, Schelling et Hegel, dont il devint l'interprète. Soupçonné de carbonarisme à Dresde, il fut conduit à Berlin et y subit une captivité de six mois qui servit à sa popularité. A son retour en France, il se jeta dans l'opposition. Réintégré dans sa chaire par le ministère Martignac (1827) il obtint un immense succès à la Sorbonne, où il fit un cours d'introduction à l'histoire de la philosophie.

Le Gouvernement de 1830 lui fit une brillante fortune, il fut nommé conseiller d'Etat, membre du conseil royal de l'instruction publique, officier de la Légion d'Honneur, professeur titulaire à la Sorbonne par suite de la retraite de Royer Collard, membre de l'Académie française, en remplacement du baron Fourier (1830) et de l'Académie des sciences morales et politiques lors de sa création (1832), directeur de l'École normale, pair de France.

Au 1^{er} mars 1840, M. Cousin entra comme ministre de l'instruction publique dans le cabinet de M. Thiers.

La révolution de 1848 trouva en lui un auxiliaire. Lorsque le général Cavaignac, devenu chef du Pouvoir exécutif, demanda à l'Académie des sciences morales et politiques son concours pour raffermir la société et moraliser le peuple, M. Cousin ouvrit la série des publications entreprises dans ce but par l'Institut, en donnant, avec une préface républicaine, une édition populaire de la *Profession de Foi du vicairé Savoyard*.

Il a exposé les doctrines panthéistes avec une telle effusion qu'il est bien difficile de croire qu'il ne les ait pas embrassées. Dans ses dernières années il paraissait ramener toute la philosophie à la morale et appuyer celle-ci sur la religion. De tout temps d'ailleurs il a donné moins d'importance à la philosophie elle-même qu'à son histoire.

Nous empruntons au *Sun* les détails suivants par un triste accident arrivé à Regent's-Park dans l'après midi du 15.

Nous avons la pénible mission de raconter un des plus tristes événements qui aient jamais signalé les promenades sur la glace dans Regent's-Park. Au moment de l'accident, une foule immense de gentlemen et de dames en grande toilette se promenaient sur la glace; tout-à-coup, vers quatre heures, une grande partie de la glace a manqué sous ce poids, et près de deux cents personnes se sont trouvées précipitées dans l'eau. Il n'est même possible, en ce moment, de préciser exactement le chiffre des personnes submergées ainsi subitement.

On ne saurait se faire une idée des cris des malheureux patineurs, mais ceux de leurs femmes, de leurs filles et de leurs amis qui se trouvaient sur le bord de l'eau par milliers étaient vraiment déchirants.

On a immédiatement appelé les hommes de la Société royale d'humanité, qui se

sont mis au travail de sauvetage avec le zèle le plus admirable, et ils sont parvenus à sauver près de quarante personnes.

Un gentleman a sauvé deux petites filles au moment où l'on désespérait d'elles. Un grand nombre des personnes ont été sauvées par leurs amis. On croit qu'il n'y a pas péri moins de cinquante personnes; au moment où nous écrivons, vingt corps ont été retrouvés. On croit qu'il en reste encore trente sous l'eau.

La plus grande consternation s'est répandue et il est impossible à la police d'empêcher des milliers de curieux de se rendre sur le théâtre de l'événement.

A chaque instant la foule grossit; ce sont des mères et des pères qui viennent chercher leurs enfants, des parents qui sont à la recherche des membres de leurs familles.

Entre autres renseignements intéressants, l'Annuaire du bureau des Longitudes, donne celui-ci :

L'Exposition universelle va donner lieu à une conférence universelle entre les commissaires autorisés des gouvernements, dont l'objet sera l'adoption universelle de notre admirable système de poids et mesures, basé sur le système décimal.

Nous lisons dans le *Toulonnais* : « Depuis plus de 18 mois, on est sans nouvelles d'un navire français, le *Saint-Esprit*, capitaine Chamant; armateur, M. Coffarena, de Marseille.

En juillet 1865, le *Saint-Esprit* est parti de Manille pour Sydney. Depuis cette époque, on a complètement perdu ses traces. »

Le docteur Arnal, médecin de S. M. l'Empereur, rend compte en ces termes, dans l'*Union médicale*, des bons effets qu'il a obtenus de l'emploi du PHOSPHATE DE FER, de LERAS, docteur en sciences :

« Sa forme liquide, qui permet une absorption rapide, lui donne un avantage immense sur la pilule et surtout sur la pilule argentée, car cette dernière trompe le médecin, fatigue en pure perte l'estomac, passe dans les intestins sans avoir subi la moindre altération, et franchit le rectum lui-même, à l'instar des corps étrangers. Il ne produit jamais ces constipations rebelles, que l'on observe si souvent à la suite de l'emploi des autres sels de fer, et grâce sans doute au phosphate qu'il contient, il réveille l'appétit en même temps qu'il favorise la digestion. Enfin, il produit à peu près constamment d'excellents résultats, soit dans la dyspepsie, soit dans la chlorose, soit dans l'aménorrhée, soit à la suite des hémorrhagies trop abondantes ou trop répétées, soit dans les fièvres typhoïdes, soit dans la diabète; bref, dans toutes les circonstances où il est nécessaire de relever les forces épuisées, ou de redonner au sang ses principes normaux altérés ou perdus; j'aurais bonne envie d'ajouter encore que, même dans le lymphatisme, il est pour moi supérieur aux préparations iodées. » 18 j. 6431

AVIS

M^{me}. V^o Louis Ferraille, rue Blanchemaille 50, a l'honneur d'informer le public qu'ayant acheté une forte partie de vins de Bordeaux, de l'année 1865, dont elle s'est fait adresser une certaine quantité dans la prévision de la hausse et de l'augmentation sur les droits, et n'ayant pas d'emplacement assez vaste pour les déposer, elle les céderait au prix exceptionnel de 140 fr. les 228 litres.

Elle engage les amateurs à venir les déguster sans retard, car la bonne qualité de ces vins les fera sans doute écouler promptement. 6659

L'AMPHITRITE

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PÊCHES FLUVIALES ET MARITIMES (à responsabilité limitée)

CAPITAL 1,500,000 francs

Divisé en 3,000 actions de 500 fr. l'une, sur lesquelles 125 francs seulement sont appelés :

50 fr. en souscrivant;
75 fr. à la clôture de la souscription.

Conseil d'administration

MM.

Baron de RAVINEL *, député au Corps législatif, vice-président du Conseil général des Vosges, président;

BÉGOURT *, ancien admnist. des chemins de fer de la Loire, propriétaire à Fécamp;

ALLARD PESTEL, président de l'Union des Restaurateurs pour l'approvisionnement des Huitres;

THIEULLENT, propriétaire, maire de Ste-Adresse (près le Havre);

A. CHEVREAU, ancien chef d'exploitation de chemins de fer;

DE JUVIGNY, propriétaire;

Henri de PÈNE *, propriétaire;

E. MATENAS, administrateur-directeur.

Notaires de la Société

Paris, M^o PRESTAT, rue de Rivoli;

Havre, M^o MARCEL.

Le but de la Société est la pêche et le commerce des poissons de mer et de rivière, des huitres et des crustacés.

L'importance de ce commerce est recon- nue par tous; développé sur une plus vaste

échelle et avec des moyens nouveaux, est appelé à rendre les plus grands services à l'alimentation générale.

Les opérations qui serviront de début à la Société seront en première ligne le commerce des huitres. Leur prix est depuis quelque temps des plus élevés, par suite de l'épuisement des bancs sur le littoral français.

La Société vient remédier à ces graves inconvénients : 1^o par un décret royal obtenu du gouvernement espagnol qui lui confère, à titre de privilège, le droit exprès de pêche et d'exportation des poissons, huitres et crustacés sur les côtes d'Espagne; 2^o par la diminution qui en résultera sur le prix des huitres, poissons et crustacés, rendus en abondance sur les marchés français à un prix d'au moins vingt pour cent au-dessous du cours.

D'après les calculs les plus exacts, le prix de revient sera de 35 fr. le mille, ou 3 fr. 50 c. le 100, ou 5 fr. 25 c. la bovrèche de 150 huitres, que la Société se propose de vendre à raison de 8 fr., au lieu de 12 fr., prix actuel.

D'après les demandes actuelles, en n'acceptant que la vente de 500 bovrèches par jour, et cependant 200 jours, on arrive au chiffre de 100,000 bovrèches, calculées seulement à 2 francs de bénéfice par bovrèche, ce qui donne un bénéfice de 200,000 fr.

Déduisant intérêts et frais 97,500

Donc un bénéfice de 102,500

Réserve 10 0/0 10,250

Reste à partager à titre de dividende 92,250

Soit, sans intérêt, par action 23 06

Avec intérêt sur le capital versé à 5 0/0 29 31

Ces résultats n'étant produits que par l'opération spéciale des huitres, on doit comprendre que la Compagnie augmentera ses bénéfices dans une grande proportion par la pêche des poissons et des crustacés (homards et langoustes) qui forment les deux branches de son exploitation.

La souscription est ouverte du 16 au 31 janvier.

ON SOUSCRIT :

A Paris, à la Banque de Crédit international, 49, rue Le Peletier;

Au Havre, chez MM. Ch. Dubois et Co, banquiers;

Chez M. Ecrepont Brasme, banquier, à Roubaix.

N. B. — Les intérêts et dividendes seront payés chez les banquiers correspondants où auront été reçus les souscriptions.

COURS DE LA BOURSE

Du 17 janvier 1867.

Cours de ce jour	Cours précédent
3 ^o /100..... 69 30 — 3 ^o /100... 69 43	
4 ^o /100..... 98 75 — 4 1/2 ^o 99 10	

DENTS depuis 5 francs

VERBRUGGE

Dentiste

Rue du Grand-Chemin, 29, à Roubaix.

Guérison du mal aux dents

Paiement après succès. (6694)

ANNONCES

(Les abonnements, annonces et réclames, sont payables d'avance).

Etude de M^o DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Château.

Lundi 21 janvier 1867, à 3 heures de relevé M^o DUTHOIT, vendra publiquement en son étude.

ROUBAIX, A proximité de l'église des frères Récollets RUE DE COURTRAI.

4 ARES de TERRAIN

A BATIR

ayant 12 mètres 40 c. de front à la rue. Tenant à M. Paul Du Bus et à M. Dujardin. 20j. 6633.

Etude de M^o COTTIGNY, notaire à Roubaix, rue Neuve, 44.

L'AN 1867, le lundi 21 janvier, à trois heures de relevé ledit notaire COTTIGNY procédera publiquement en son étude, à la vente en une seule adjudication qui sera définitive

MAISON A ETAGES

nouvellement construite à usage de tout espèces de commerce et un are 7 centièmes 25 dix-millièmes de terrain.

A ROUBAIX, PLACE SAINTE-ÉLISABETH tenant d'un côté et dans le fonds à Mme Tiers et consorts, du troisième côté à Dubus et pardevant à la place Sainte-Elisabeth.

Ce bien est occupé par M. Liévin Verhella qui en est propriétaire.

Jouissance au 21 avril 1867. 20j. 6622